Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260605-202606_I_BIS-DE

RIEC SUR BÉLON RIEG

DEPARTEMENT DU FINISTERE
-
MAIRIE DE RIEC SUR BELON
-
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six,
Le 5 juin, le Conseil municipal, légalement convoqué le 29 mai, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Marie-Claude LE MAOÛT-GUILLOU, Maire.
Etaient présents (21) : M-C. LE MAOÛT-GUILLOU, E. LE FLOCH, M. LE NOC-GOAPPER, S. LE ROI, M. CAPITAINE, L. LE GUEN, M. CONAN, I. DAGORN, C. de la TOUR, D. GUERER, G. FLOCH, Y-M. JOUAN, S. PETTON, E. PELLETER, P. PLOUZENNEC, A. COTTEN, V. PENNOBER, C. KERYHUEL, C. HENNÉ, K. DROUGLAZET, F. POMMIER
Absent représenté (6) : Y-M GUEGUEN à Y-M JOUAN, M. GUYADER à M. CAPITAINE, S. PRIMA à A. COTTEN, S. GUILLOU à P. PLOUZENNEC, C. LE ROUX à C de la TOUR, D. CADO à C. HENNÉ
Absent non représenté (0) :
E. PELLETER a été nommée secrétaire de séance.

OBJET	**I-RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES-Elections sénatoriales 2026- Désignation des délégués et suppléants**

Le Conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le code électoral et notamment l'article L.O 276, relatif au renouvellement de l'assemblée sénatoriale,
Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026, la date de désignation des conseillers municipaux a été fixée au 5 juin 2026,
Considérant que le bureau électoral est composé, en application de l'article R 133 du Code électoral par le Maire (Présidente), les deux conseillers municipaux les plus âgés :C de la TOUR, V. PENNOBER, t des deux conseillers municipaux les plus jeunes : P. PLOUZENNEC, A. COTTEN.
Après avoir procédé au scrutin à bulletin secret,

Ont été élus délégués :

1	LE MAOÛT-GUILLOU	Marie-Claude
2	LE FLOCH	Ewen
3	GOAPPER	Myriam
4	LE ROI	Sébastien
5	CAPITAINE	Morgane
6	GUÉGUEN	Yves-Marie
7	DAGORN	Isabelle
8	LE GUEN	Laurent
9	GUILLOU	Sarah
10	De la TOUR	Christian
11	PLOUZENNEC	Pauline
12	GUÉRER	Dominique
13	KERYHUEL	Claude
14	HENNÉ	Cécile
15	PENNOBER	Vincent

Ont été élus suppléants :

1	CONAN	Morgane
2	PRIMA	Simon
3	COTTEN	Anaëlle
4	JOUAN	Yves-Marie
5	DROUGLAZET	Klervi

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,
Marie-Claude LE MAOÛT-GUILLOU

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

MAIRIE DE RIEC SUR BELON - 29340 (Finistère)

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260605-202606_I_BIS-DE

